



La distribution des terres de forêt au Nord Vietnam: sédentarisation et évolution des modes de production

Stanislas Boissau^{1,3*}, Jean-Christophe Castella^{1,2,3}, Nguyen Hai Thanh³

Institut de Recherche pour le Développement (IRD), 213 rue Lafayette, 75480 Paris 10, France

Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI), Los Banos, Laguna, Philippines

Programme SAM-Regional, 269 Kim Ma, Ba Dinh, Hanoi, Vietnam

Résumé

Dans les zones de montagne du Nord Viêt Nam la distribution des terres de forêt aux individus a fait suite au processus de décollectivisation de l'agriculture engagé au cours de la décennie 1980 et qui s'est achevé au début des années 1990. A travers l'étude de quatre villages situés à proximité les uns des autres mais présentant une diversité importante en termes historique, ethnique, d'accessibilité et de mode de production, nous examinons comment les différents objectifs de cette politique en termes économiques, sociaux et environnementaux ont été réalisés. Nous montrons en particulier que cette politique de sécurisation foncière a accéléré le développement des exploitations agricoles ayant déjà accès de façon traditionnelle aux ressources foncières qui leur ont été officiellement distribuées. Les foyers les plus en difficulté se retrouvent quant à eux dans une situation délicate, physiquement sédentarisés mais avec des modes de production fondés sur des systèmes d'abattis-brûlis qui s'avèrent inadaptés à cette nouvelle condition. Cette situation de crise contribue localement à un foisonnement d'innovations techniques et organisationnelles.

Mots clés: Distribution des terres de pente, Forêt, Sédentarisation, Modes de production, Vietnam

Introduction

La distribution des terres de forêt aux individus et aux foyers est la dernière étape du changement de propriété foncière engagé au Vietnam dans le cadre du Doi Moi (rénovation économique) avec la Résolution 10 du 5 avril 1988. Après la redistribution des terres de bas-fonds, source majeure de production rizicole, les politiques foncières ont porté sur les terres de forêt qui désignent en fait l'ensemble des terres à vocation forestière et ainsi la majorité des terres de pente en zone de montagne. Cette politique de distribution des terres poursuit au delà de l'objectif économique d'accroissement de la production agricole (commun aux terres de bas-fonds, mais cette fois orienté vers les plantations pérennes), des objectifs sociaux (la sédentarisation et l'amélioration des

conditions de vie des populations montagnardes) et environnementaux (la préservation des ressources forestières et des sols).

Au travers d'une étude menée sur quatre villages d'une région montagneuse du Nord Vietnam, nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure les objectifs susmentionnés ont été atteints.

Après avoir présenté la zone d'étude et les particularités des différents villages, nous étudierons plus précisément le processus de distribution des terres tel qu'il a été mené et ses conséquences en termes de sédentarisation des populations, de développement économique et de protection des ressources forestières.

* Adresse pour correspondances: Stanislas Boissau, SAM-Regional Program, 269 Kim Ma, Ba Dinh, Hanoi, Vietnam. Fax: +84 4 718 07 86. Email: sboissau@fpt.vn

1. Présentation de la zone

D'un point de vue agro-économique, les villages étudiés reposent sur un mode de production fondé au moins en partie sur l'essartage par opposition à une production dépendant essentiellement de la riziculture irriguée. En cela, la zone est représentative d'un des stades d'évolution des systèmes agraires tels qu'ils ont été caractérisés dans la province de Bac Kan [1]. Aucun des villages étudiés n'est accessible directement par la route et donc par un moyen de transport motorisé. De plus, contrairement à de nombreux villages d'ethnies minoritaires de la province ces villages n'ont pas fait l'objet d'investissements massifs (infrastructures routières et sanitaires, éducation, promotions de nouveaux modèles de production) dans le cadre de programmes gouvernementaux de sédentarisation [2]. Les quelques projets de développement qui sont

intervenues dans la zone se sont limités à la fourniture d'aides matérielles (couvertures, moustiquaires, bouilloires, riz) aux familles les plus démunies et une implication limitée du Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec la distribution de quelques plants d'arbres.

Au-delà de ces caractéristiques communes, les villages étudiés présentent au sein d'une même zone une diversité socio-économique de par leur histoire, leur composition ethnique, leur organisation sociale, leur utilisation de l'espace et leur mode de production.

La *figure 1* présente les quatre villages étudiés situés dans les communes de Lang San et Luong Thuong, district de Na Ri, le long des rivières Khuoi Sung et Ngan Son. Les *encadrés 1 à 4* présentent les principales caractéristiques de chaque village.

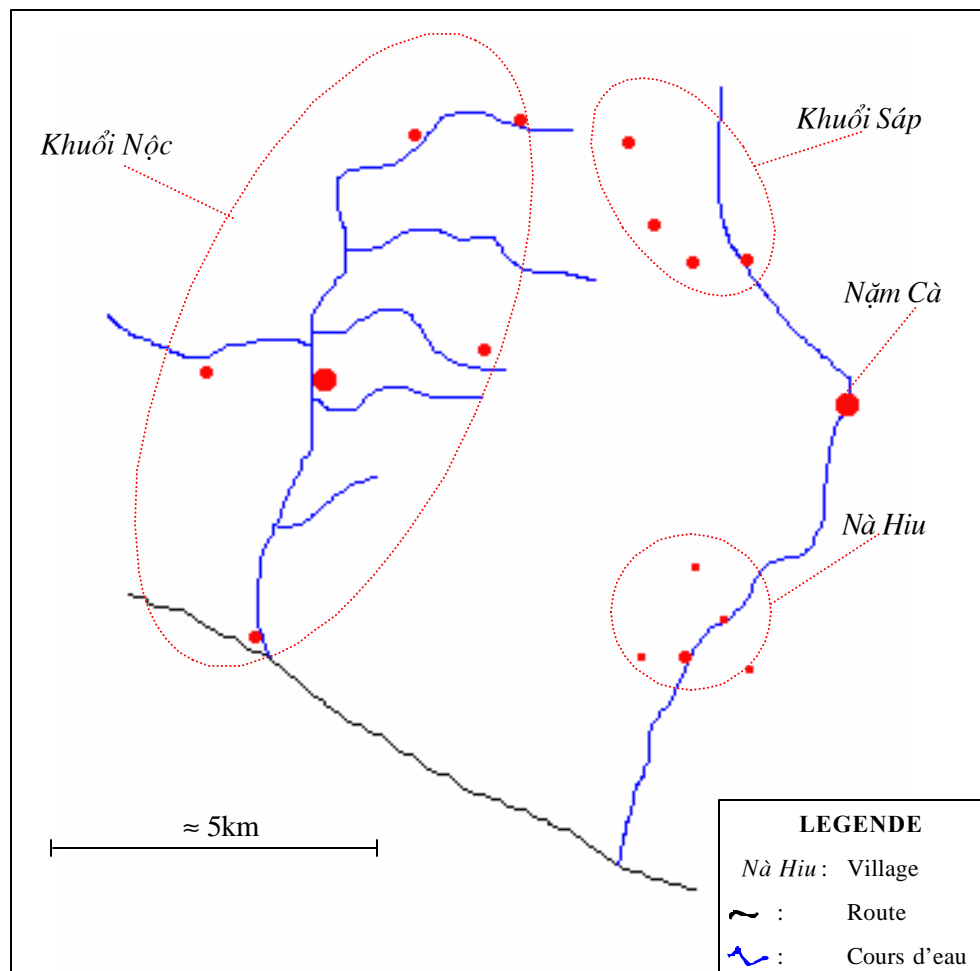


Figure 1: Situation des villages et hameaux par rapport au réseau hydrologique

En 2000, le village de Na Hiu était composé de 9 foyers représentant 62 habitants. La composition ethnique du village est très hétérogène avec 6 foyers de l'ethnie Dao Cooc Mun, 1 foyer Dao rouge et 2 foyers Nung. L'habitat du village est très dispersé. Trois foyers (dont celui du chef du village) sont situés autour du principal périmètre rizicole, le long de la rivière et du chemin. Deux autres foyers sont situés plus en amont de la rivière alors que les quatre autres sont installés dans des vallées secondaires. L'hétérogénéité ethnique et la dispersion de l'habitat reflètent des histoires particulières très diverses. Les trois foyers situés autour du principal périmètre rizicole sont ceux des premiers arrivants, tous de la même famille. En 1985 ils se sont installés à proximité de rizières irriguées abandonnées par un agriculteur de l'ethnie Tay ayant déménagé en 1962 pour rejoindre la coopérative de Khau La située à proximité du chef-lieu de la commune. Cette famille, après avoir vécu dans cette même commune de Lang San plus en amont de la rivière, était partie en 1953 pour la commune voisine de Van Hoc, où aidés par l'association des paysans, ils avaient appris à cultiver des rizières irriguées elles aussi abandonnées par des foyers Tay ayant migré. En 1960, répondant à l'appel du parti, ils partent pour Nui Coc (province de Thai Nguyen) où une coopérative rizicole est créée en 1962. En 1985, la zone est inondée suite à la construction d'un barrage et, aidés par le service de sédentarisation, ils s'installent à Na Hiu. Les autres foyers sont arrivés pour des raisons diverses, certains venant d'autres villages de la commune (Khuoi Sap), d'autres s'étant retrouvés sans terres suite au mouvement de retour aux terres des ancêtres au début des années 1990. Toutefois, malgré l'hétérogénéité des histoires particulières, l'arrivée des différents foyers a toujours pour motivation principale la recherche de nouvelles terres cultivables.

Encadré 1: Histoire et principales caractéristiques du village de Na Hiu

Le village de Nam Ca aurait été fondé il y a plus de cent ans par un forgeron de l'ethnie Tay. Le choix de l'emplacement se serait fait par rapport à l'abondance de la forêt et donc du bois nécessaire à son activité. Les habitants actuels du village sont les descendants de ce forgeron. Le village est composé de 11 foyers, tous de l'ethnie Tay, représentant 57 personnes. Au cours des dernières années, la population a diminué: en 1994, le village comptait 12 foyers et 89 habitants. Le village a constitué une coopérative, mais a connu peu de problèmes du fait de sa petite envergure.

L'habitat est très concentré autour du périmètre rizicole. La surface des rizières irriguée est restée quasiment identique depuis 1970. Le bas-fond autour du village est saturé et seulement quelques nouvelles terres d'une surface marginale ont été aménagées dans des vallées secondaires.

Suite à cette impossibilité d'aménager de nouvelles terres rizicoles, les règles d'héritage se sont modifiées depuis quelques années. Auparavant, les rizières d'un foyer étaient partagées entre les fils du chef de famille de façon égalitaire avec néanmoins parfois une surface légèrement plus importante pour le fils aîné. Maintenant, l'ensemble des rizières du foyer est transmis à un seul héritier, généralement le fils aîné. Les autres enfants sont ainsi contraints à la migration. Ceci ne constitue pas un changement pour les filles qui traditionnellement vont habiter dans le village de leur mari. La migration des fils est facilitée par un niveau d'éducation relativement élevé en comparaison des autres villages étudiés. Cette migration se fait généralement vers le chef-lieu de la commune ou du district où ils achètent des rizières ou se consacrent à un emploi administratif.

Depuis le printemps 2000, la plupart des familles du village ont tenté une culture de riz de printemps sur une partie de leur terres, aidées en cela par les services agricoles de la province (conseils, vente de semences). L'expérience, si elle n'a pas été totalement négative a toutefois connu des problèmes liés au froid, engendrant une récolte médiocre.

Encadré 2: Histoire et principales caractéristiques du village de Nam Ca

Le travail de terrain a été effectué au cours de plusieurs séjours dans les villages en 1999 et 2000. L'approche choisie a été l'observation participative associée à des entretiens généralement conduits de manière

informelle. Le travail a été complété par une enquête exhaustive de l'ensemble des foyers permettant de recueillir des données quantitatives de manière systématique.

Khuoi Sap est le village le plus en amont de la commune de Lang San et ainsi le plus éloigné de la route, du chef-lieu de la commune et de son marché (environ une heure et demie de marche). A l'été 2000, il était composé de 17 foyers soit 95 personnes. Tous les foyers sont de l'ethnie Dao rouge, sauf un de l'ethnie Tay (belle-famille du chef du village). L'habitat est dispersé en 4 hameaux: Khuoi Sap (6 foyers), Khuoi Keo (3 foyers), Thom Pung (4 foyers) et Coc Tong (4 foyers). Tous les foyers des trois premiers hameaux cités sauf un ont une relation de parenté. De même, les quatre foyers de Coc Tong sont apparentés. Ces différents hameaux reflètent des migrations successives. Les premiers arrivants se sont installés à Khuoi Sap (hameau qui a donné son nom au village) en 1986. Sur ces foyers pionniers, une famille élargie en provenance de la province de Lang Son sont encore présents dans le village alors que les foyers en provenance de Cao Bang ont à nouveau migré au bout de quelques années. Les autres hameaux ont été formés par déplacements internes au village (Thom Pung et Khuoi Keo) ou par arrivée de nouveaux migrants (Coc Tong). Le hameau de Thom Pung a ainsi été fondé en 1990 par des habitants de Khuoi Sap attirés par la proximité de la forêt pour ouvrir de nouveaux brûlis et la possibilité d'aménager des étangs. Le hameau de Khuoi Keo a été constitué lorsque deux familles y ont acheté des rizières à un agriculteur Tay du village de Nam Ca. Le hameau de Coc Tong a été formé par l'installation en 1994 de quatre foyers apparentés (frères et soeur) en provenance de la province de Cao Bang. Si ces quatre hameaux forment le village de Khuoi Sap et dépendent administrativement de la commune de Lang San, deux des hameaux, Thom Pung et Coc Tong sont situés sur le territoire de la commune de Luong Thuong.

L'installation des différents foyers dans la commune a été motivée par l'abondance de forêt se prêtant à la pratique de la culture du riz pluvial par essartage. A leur installation dans les différents hameaux, les habitants ont commencé par ouvrir des brûlis à proximité des habitations, mais avec le temps, les cultures sur pentes sont situées relativement loin (une à deux heures de marche). La pratique de l'essartage pour la culture du riz, du manioc après quelques années de culture de riz, et du maïs, constitue avec la chasse et la cueillette la base des activités économiques du village. Deux familles seulement possèdent des rizières irriguées (1000m² chacun).

Encadré 3: Histoire et principales caractéristiques du village de Khuoi Sap

Le village de Khuoi Nôc occupe toute la partie nord de la commune de Luong Thuong, le long de la rivière Ngan Son. Le village compte 70 foyers de l'ethnie Hmong Blanc représentant 394 personnes et dispersés sur 6 hameaux: Khuoi Nôc, Pac Pang 1, Pac Pang 2, Khuoi Co, Khuoi Kich et Cáu Trang. Les premiers foyers (environ 22) en provenance de la province de Cao Bang se sont installés en 1983 dans cette zone alors inoccupée. Les autres foyers ont suivi au fil des années.

L'économie du village repose essentiellement sur l'essartage pour la culture du riz et du manioc, la culture du maïs sur les terres plates situées le long de la rivière, la chasse et la cueillette. Cinq familles seulement possèdent des rizières irriguées qu'elles ont aménagées elles-mêmes. Néanmoins, les surfaces sont peu importantes (8100 m² au total). Certaines familles pratiquent également la recherche aurifère comme activité d'appoint.

Encadré 4: Histoire et principales caractéristiques du village de Khuoi Nôc

2. Histoire de l'occupation humaine de la zone et importance de la forêt

Comme le montrent les *encadrés 1 à 4* la fondation des différents villages est relativement récente, allant d'une centaine d'années pour le village Tay de Nam Ca à quelques dizaines d'années pour les autres. Une autre caractéristique commune à ces villages (peut-être à l'exception d'une partie de la population de Na Hiu) est que la forêt

est à la base de leur fondation. La forêt joue toutefois un rôle plus ou moins important dans le système de production selon les villages. Ainsi, les premiers arrivants qui ont fondé le village de Na Hiu ont choisi leur emplacement par rapport aux rizières déjà présentes qui étaient abandonnées et pouvaient donc exploiter. Lorsqu'en 1995 leur ancien propriétaire, suivant le mouvement de retour aux terres des ancêtres, réclame ses terres, il ne peut en résulter qu'un conflit. Celui-ci sera porté

devant le tribunal qui restituera les deux tiers des terres rizicoles à leur ancien propriétaire, les habitants de Na Hiu récupérant le tiers restant. Mais cette diminution soudaine de la principale ressource pour les habitants contraint ces derniers à se reporter sur la forêt alentour pour la pratique de l'essartage. Les autres familles du village arrivées plus tardivement ont été attirées par les possibilités d'aménagement de rizières irriguées, d'où la dispersion de l'habitat, souvent dans des vallées secondaires. Mais, en attendant l'aménagement de ces terrasses qui demande un fort investissement en travail, puis leur entrée en production deux ou trois ans après les travaux de terrassement le temps de régénérer la fertilité du sol, la forêt et l'essartage représentent les principales ressources. Certaines de ces rizières projetées depuis plusieurs années par les agriculteurs ne sont toujours pas aménagées. Les différents foyers ont ainsi développé des systèmes composites fondés à la fois sur la culture du riz inondé et la forêt comme ressource pour la culture du riz pluvial, la chasse et la cueillette.

Le village de Nam Ca est représentatif d'un tel système composite. Si le fondateur du village a été attiré par l'abondance de forêt nécessaire à son activité de forgeron, il a choisi un site favorable à l'aménagement de rizières irriguées, base des systèmes de production Tay dans l'ensemble du Nord Viêt Nam [3,4]. La pratique de l'essartage pour la culture du riz pluvial, notamment du riz gluant, aux alentours du village constitue une production d'appoint. La forêt constitue également le lieu de pâturage des buffles, et pendant la période hivernale, les buffles pâturent librement dans la forêt.

Pour les deux autres villages, Khuoi Sap et Khuoi Nôc, la forêt, associée à la possibilité de pratiquer l'essartage, a constitué la principale motivation de leur fondation, même si la prospection aurifère a également joué un rôle dans l'afflux de migrants qu'il est difficile d'évaluer. Les habitants de ces deux villages confirment en effet l'abondance de forêt, parfois même de forêt primaire¹, lors de leur arrivée. Pourtant, la

¹ En parlant de forêt primaire, nous ne faisons pas référence à une catégorisation écologique formelle de cette dernière, mais plutôt à la perception que les habitants en ont.

zone dans laquelle ils ont fondé les différents villages, même inoccupée lors de leur arrivée, avait été habitée auparavant. Ainsi, la forêt que les habitants de ces villages ont trouvée à leur arrivée n'était certainement que de la forêt secondaire en phase de régénération depuis quelques dizaines d'années². L'absence de forêt dans leur ancien village et l'abondance de forêt dans le nouveau constituent les raisons systématiquement citées par les habitants pour leur départ et leur installation. L'ensemble des activités de subsistance (chasse, cueillette, agriculture, élevage) est en effet d'une manière ou d'une autre reliée à la forêt. La pratique d'essartage occupe une place particulière: tirant parti de la fertilité de la forêt défrichée, elle lui relaisse la place quelques années plus tard [5,6]. Les pratiques d'essartage varient d'un groupe à l'autre mais dans tous les cas, le principe de tirer profit de la richesse du sol forestier entraîne une itinérance devant permettre à la forêt de se régénérer et tant que la pression démographique est relativement faible et la migration possible, une même parcelle n'est pas ouverte deux fois par le même groupe³. Enfin, ce n'est que récemment que de nouvelles pratiques déconnectées de la forêt telles que la riziculture irriguée ont fait leur apparition au sein de ces villages.

3. La distribution des terres de forêt

3.1. Bref rappel des objectifs poursuivis à travers la distribution des terres de forêt

La distribution des terres de forêt aux foyers et aux individus poursuit un triple objectif:

- la sédentarisation de populations nomades dont le mode de production repose sur l'essartage;
- l'amélioration des conditions de vie dans les zones de montagne au travers d'une

² L'analyse de photographies aériennes de 1954, 1977 et 1998 nous montrent que si la zone était densément forestée en 1954, la quasi-totalité cette forêt avait déjà été défrichée au moins une fois en 1977.

³ Sauf dans le cas d'une migration "cyclique" avec retours périodiques aux mêmes emplacements.

- augmentation de la production et du développement des plantations pérennes;
- la protection de la ressource forestière.

Cette politique foncière est conçue de manière à avoir un impact à la fois au niveau social, économique et environnemental, ces trois objectifs étant liés entre eux. Les liens entre ces différents aspects sont explicités dans [7].

3.2. *Le processus de distribution des terres de forêt*

Le district est l'autorité responsable du plan de distribution des terres de forêt aux individus et aux foyers. Dans le district de Na Ri, le processus de distribution de ces terres a été engagé en 1992 pour se terminer en 2000. L'attribution des terres dans les communes de Lang San et de Luong Thuong a été conduite entre 1997 et 2000.

La première étape de la distribution des terres de forêt consiste en une réunion au niveau du comité populaire du district afin d'établir un plan de distribution qui indique en particulier la surface à allouer pour les différents usages (forêt de protection, forêt de production, forêt à usage spécial). Le service forestier prend en charge les étapes suivantes et commence par sélectionner les communes ayant les surfaces de forêt les plus importantes pour y mener la distribution en priorité. Une première réunion au niveau de la commune en présence des chefs de village a pour but d'informer sur la politique de distribution des terres, d'élire un comité exécutif économique

en fonction de l'importance des usages,

en disage a : ell our butobjionnf nformer sur d

la photocopie de celui du village voisin, seuls les noms des responsables étant changés (voire ne sont pas inscrits). Une telle démarche ne peut favoriser la participation et l'implication des populations même si celles-ci peuvent parfois sembler difficiles du fait de l'analphabétisme élevé parfois associé à une mauvaise compréhension de la langue kinh⁴.

4. Les conséquences de la distribution des terres de forêt

4.1. Sur la sédentarisation des populations

Fixation de limites et marquage des territoires individuels et villageois

Préalablement à la distribution individuelle des terres, les services cadastraux ont dû préciser les limites des communes qui jusque là étaient souvent floues. Les services forestiers ont ensuite procédé à la distribution village par village en commençant par les plus anciennement installés, les individus faisant une demande individuelle d'attribution de terre de forêt telle que décrite précédemment. En l'absence de conflits sur la terre, les foyers reçoivent les terres qu'ils ont demandées désignant ainsi les terres dont ils deviennent responsables qui constituent leur "territoire individuel". L'ensemble des terres ainsi attribuées à des foyers d'un même village et les éventuelles terres placées sous la responsabilité directe du village vont former le "territoire villageois" qui fixe les limites d'influence du village du moins en ce qui concerne les activités agricoles et forestières. Ce marquage du territoire aux niveaux individuel et villageois au travers de l'attribution des terres de forêt est associé à un droit d'exclusion aux deux niveaux précités. Dès lors, cette distribution des terres remet en cause le droit traditionnel d'appropriation des terres par première défriche qui prévalait jusque là. Chaque village et chaque foyer possède son territoire qui est protégé des tiers mais en même temps ce territoire contraint spatialement les actions de chacun dans un espace restreint.

⁴ Le kinh (du nom de l'ethnie majoritaire) ou vietnamien est la langue officielle du pays. Les différents groupes ethniques possèdent leur propre langue.

Cette conséquence de la distribution des terres de forêt revêt une importance particulière pour les groupes dont le système de production repose sur l'essartage. Ce système extensif est basé sur une défriche des terres de forêt pour une mise en valeur des terres pendant une période très courte (typiquement quelques années) suivie d'une jachère longue. En conséquence, il est généralement associé à une migration régulière ayant pour but l'installation dans une zone inoccupée couverte de forêt ancienne. Les groupes Dao et Hmong, notamment ceux présents dans notre zone d'étude, pratiquaient un tel système.

Avec la distribution des terres, de telles pratiques ne peuvent plus perdurer du fait qu'il n'existe plus de terres inoccupées, sur lesquelles personne ne détiendrait de droit d'usage. La migration telle qu'elle était pratiquée par ces groupes est devenue impossible. Le village et l'individu se retrouvent confinés au sein de leur territoires respectifs.

Si l'on peut voir là l'achèvement de l'objectif de sédentarisation prôné lors de la mise en place de cette politique d'attribution individuelle des terres de forêt, il convient de faire une distinction entre une simple sédentarisation de l'habitat et une sédentarisation du système de production.

Sédentarisation physique versus modes de production sédentaires

Les indications d'une sédentarisation effective peuvent être observées à deux niveaux: d'une part au niveau matériel comme le type d'habitation et les matériaux utilisés, d'autre part au niveau du système de production avec le passage à des systèmes agraires durables sur un espace restreint et n'impliquant pas de migration.

Un exemple d'« habitations sédentaires » peut se trouver dans le village Tay de Nam Ca où la population installée depuis une centaine d'année au même emplacement a construit des maisons sur pilotis construites en bois avec le toit généralement en tuiles, demandant un fort investissement en travail pour leur construction et coûtant (en matériaux et main d'œuvre) aussi une

reposaient essentiellement sur la riziculture irriguée pour lesquels la sédentarisation ne représentait pas un enjeu (Nam Ca et une partie des foyers de Na Hiu) et ceux dont le système de production était basé sur l'essartage (Khuoi Sap, Khuoi Noc et une partie des foyers de Na Hiu). Pour ces derniers, la sédentarisation ne peut pas être considérée comme l'aboutissement d'un processus de transformation du système social, incluant le système de production, mais elle s'est imposée aux populations en raison d'une migration rendue impossible de fait. Les populations ainsi sédentarisées se retrouvent dans la situation délicate où leur mode de production n'est pas adapté à leur nouvelle condition.

4.2. *Sur la préservation des ressources forestières*

La responsabilisation individuelle envers la forêt

La distribution des terres de forêt a dans l'ensemble été appréciée par les habitants des villages étudiés (*tableau 1*). Notons toutefois que si la population est satisfaite de cette politique, c'est parfois pour des raisons très diverses. Certains citent les avantages d'avoir leurs terres à proximité de leur habitation, cela permettant la surveillance⁷ nécessaire au développement de plantations pérennes ou pour les brûlis de limiter le temps de marche. Les autres motifs de satisfaction cités et souvent liés entre eux sont la qualité de la terre (notamment la présence de forêt ancienne) et le choix de la parcelle par l'individu lui-même. Ainsi, les raisons de satisfaction diffèrent selon les individus et reflètent en partie les utilisations qu'ils comptent faire de la terre qui leur est distribuée, essentiellement le développement de plantations et les cultures annuelles sur pente, en particulier le riz pluvial.

La politique de distribution des terres de forêt est ainsi appréciée de la population. Les habitants sont conscients du besoin de protéger la ressource forestière. Dépendant pour leur production en grande partie de cette ressource, ils ressentent particulièrement le besoin de sa protection et les conséquences de sa dégradation et d'une

surexploitation des ressources qu'elle renferme. Les habitants font souvent état d'une diminution rapide voire d'une disparition complète de la forêt ancienne. La conséquence directe dont ils sont les premières victimes est la diminution des rendements des essarts et le travail de désherbage plus important. La faune de la forêt, autre source d'alimentation, est également rapportée en disparition.

L'absence de marquage clair du territoire (entre les villages par exemple) avant la distribution des terres de forêt pouvait conduire les habitants d'un village à ouvrir des essarts à proximité d'un autre village, les habitants de ce dernier n'ayant ni le droit ni les moyens de les en empêcher. En conséquence c'étaient souvent les habitants des autres villages qui étaient blâmés de la dégradation de la ressource. Avec la nouvelle politique de distribution de la terre, les habitants se trouvent seuls responsables de la terre qui leur a été confiée et pensent en conséquence pouvoir mieux en gérer l'évolution. Cette satisfaction est d'autant plus importante que le foyer a pu choisir lui-même la terre qui lui est distribuée, souvent la terre sur laquelle sont situés ses anciens essarts et à laquelle il est attaché à travers les règles foncières traditionnelles.

La politique de protection de la forêt est pour sa part perçue de façon plus ambiguë. Si, comme nous venons de le voir, les habitants sont conscients de la dégradation de la forêt et de son recul, celle-ci constitue pour la plupart d'entre eux la principale ressource alimentaire au travers de l'essartage. Dès lors, une pure et simple interdiction de cette pratique met directement en péril leur survie alimentaire et à l'annonce des mesures associées à cette politique, notamment l'interdiction de couper et de brûler la forêt, une véritable crainte s'est emparée de nombre d'habitants, ceux-ci ne voyant pas de source alimentaire de substitution, du moins dans le court terme.

La nouvelle situation créée par la distribution des terres de forêt va forcer les foyers des différents villages à faire évoluer leur système de production pour s'adapter aux nouvelles conditions institutionnelles. Nous proposons de détailler l'évolution des différentes pratiques pour essayer de dégager quelques trajectoires d'évolution possibles pour ces systèmes de production.

⁷ Si les plantations demandent une quantité de travail relativement faible, elles requièrent une certaine surveillance surtout dans la mesure où les buffles qui parcourent librement durant la saison d'hiver constituent une réelle menace.

Tableau 1: Satisfaction vis-à-vis de la distribution des terres de forêt (seules les réponses exprimées sont prises en compte)

		village				total
		Na Hiu	Nam Ca	Khuoi Sap	Khuoi Noc	
satisfaction exprimée	très satisfait	2	6	8	16	32
	assez staisfait	3	3	3	31	40
	pas satisfait	1	0	1	13	15
raison de la satisfaction	proximité à l'habitation	5	1	5	23	34
	qualité de la terre	0	5	5	16	26
	autre	1	3	1	6	11

Evolution des pratiques d'essartage

Comme nous l'avons vu au cours de la description de la zone d'étude, l'essartage est une activité importante dans la plupart des villages étudiés, constituant à travers la production de riz, de manioc et de maïs, la principale ressource alimentaire. Une fois encore, la situation des différents villages et l'évolution des pratiques diffèrent largement. Depuis l'année 2000, et suite à la distribution des terres de forêt et à la mise en place des règlement de protection de la forêt, les habitants du village de Nam Ca ont arrêté la pratique des cultures sur brûlis. Dans les autres villages, la totalité des foyers poursuit l'essartage, au moins sur des parcelles des années précédentes si elles n'en ouvrent pas de nouvelles.

La *figure 2* montre que l'ouverture de nouveaux brûlis a diminué au cours des deux dernières années. Ainsi, parmi les brûlis exploités en 2000, un nombre plus important a été ouvert en 1998 qu'en 1999 et qu'en 2000. Cette diminution du nombre de brûlis s'explique d'une part par un certain nombre de foyers n'ouvrant plus de nouvelles parcelles mais continuant à exploiter celles ouvertes les années précédentes, et une telle évolution semble pouvoir être directement

reliée à la distribution des terres et à la politique de protection de la forêt qui lui est associée. L'exploitation de brûlis anciens est remarquablement frappante dans le village de Khuoi Noc où des parcelles ouvertes depuis 1990 sont encore en exploitation alors que dans les villages de Khuoi Sap et Na Hiu, les brûlis les plus anciens datent respectivement de 1995 et 1994.

Le rendement des brûlis (production de riz rapport à la quantité de semences) a tendance à diminuer dans le village de Khuoi Noc avec des brûlis datant de plus de 7 ans ayant de meilleurs rendements que ceux en première année de culture (*figure 3*). Les faibles rendements dans ce village ainsi que leur diminution peut s'expliquer par la présence de forêt devenue aujourd'hui très faible suite à la pratique de l'essartage depuis plus de dix ans par une population croissante du fait de l'immigration.

Par contre, la surface moyenne des brûlis (calculée à partir des quantités de semences par parcelle) ouverts depuis 3 ans ne varie pas significativement (*figure 4*). Ceci peut être interprété comme un signe que les systèmes de culture sur brûlis, confinés aux surfaces cultivées lors de la distribution des terres sont en train de s'asphyxier.

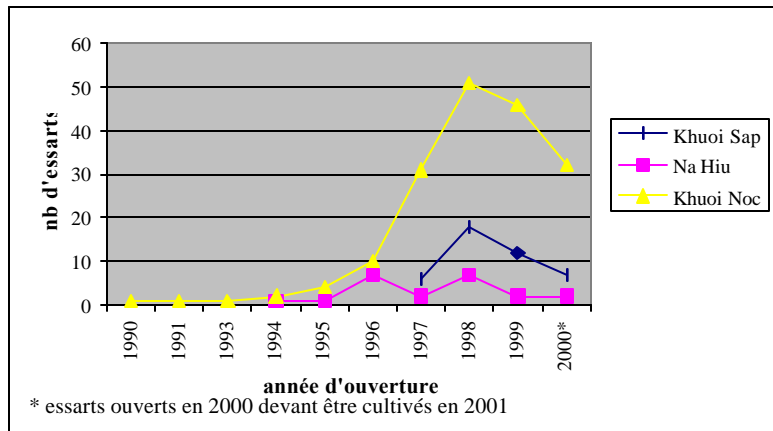


Figure 2: Répartition des essarts cultivés en 2000 en fonction de leur année d'ouverture

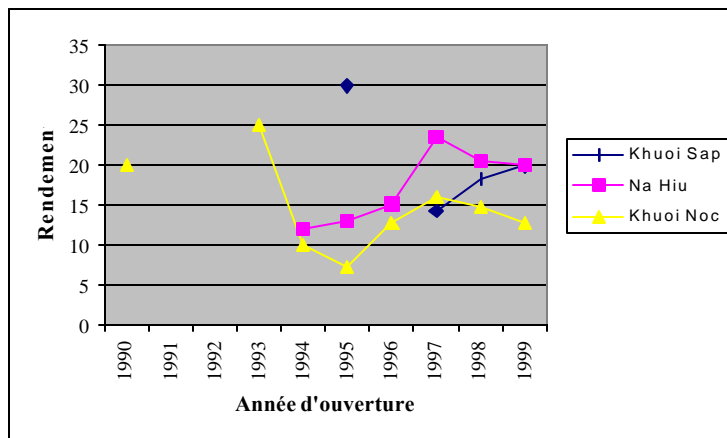


Figure 3: Rendement des parcelles de riz pluvial cultivées en 2000 en fonction de leur année d'ouverture

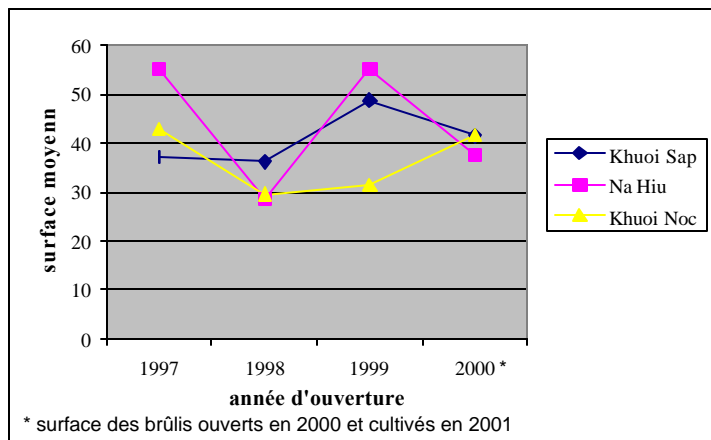


Figure 4: Surface des parcelles de riz pluvial cultivées en 2000 en fonction de leur année d'ouverture

4.3. Sur le développement économique et la production agricole

L'évolution des conditions de vie et le développement de nouvelles activités

La diminution du nombre d'essarts de riz pluvial et de leur rendement associés à une surface plus ou moins constante tend à faire penser que les conditions de vie des populations étudiées diminuent toutes choses égales par ailleurs.

Le *tableau 2* montre que dans les trois villages étudiés pratiquant l'essartage, la production moyenne de riz pluvial est inférieure aux 300 kg/personne généralement considérés comme les besoins moyens en riz par personne. Si dans le village de Khuoi Sap, la production par personne est proche de ce chiffre, elle est inférieure voire très inférieure à Na Hiu et à Khuoi Nôc. Ainsi, les villages étudiés présentent une forte hétérogénéité quant à la part de foyers ayant connu une période de soudure en 1999 (*tableau 3*).

Tableau 2: Indices de production des essarts de riz par village

	Khuoi Sap	Na Hiu	Khuoi Nôc
Semences/habitant (kg)	15,5	11,8	13,1
Rendement moyen	18,3	17,9	13,9
Production moyenne/habitant (kg)	884,5	211,3	182,8

Les pourcentages élevés de foyers subissant une période de soudure tendent à montrer un système en situation de crise ou du moins ne pouvant plus reposer principalement sur des pratiques d'essartage. Nous proposons maintenant d'examiner comment les foyers des différents villages étudiés adaptent leur système de production pour faire face à cette crise, et plus généralement comment ils s'adaptent aux nouvelles conditions créées par la politique d'attribution des terres de forêt.

Tableau 3: Indices relatifs aux périodes de soudure par village

Village	Khuoi Sap	Nam Ca	Na Hiu	Khuoi Noc
Nombre de foyers subissant une période de soudure	10	2	7	47
Pourcentage de la population	59%	20%	87%	67%
Durée moyenne de la période de soudure (mois)	2,2	2	5	3,1

Conséquences de la distribution des terres de pente sur l'intensification des bas-fonds

Les bas-fonds et les pentes étant les deux supports de la production rizicole, l'interdiction d'ouverture de nouveaux essarts conduit les foyers qui en ont les moyens à se reporter sur les bas-fonds. L'augmentation de la production rizicole dans les bas-fonds peut se faire de deux manières : l'aménagement de nouvelles terres rizicoles, c'est à dire une extensification par la surface, ou une intensification de la production sur des terres existantes avec l'introduction d'une culture de riz de printemps. Des rizières ont ainsi été aménagées à Na Hiu (8 foyers), Khuoi Kich (4 foyers) et Pac Pang (2 foyers) tandis que d'autres étaient achetées à Khuoi Sap (2 foyers). L'aménagement et l'achat de ces rizières irriguées sont souvent antérieurs à la distribution des terres de forêt. Les entretiens effectués montrent plutôt que la volonté d'aménagement de terres de rizières par les foyers est consécutive à la rarefaction des terres de forêt ancienne et que l'attribution des terres de pente ne constitue qu'une incitation supplémentaire.

Si la pratique de l'essartage sur la forêt ancienne demande un investissement en travail peu important, cette même pratique sur une forêt jeune requiert plusieurs désherbages entre le semis et la récolte [5]. Dans ces conditions, la riziculture irriguée est considérée comme « plus facile » dans le sens où une fois les terres ouvertes, l'investissement en travail est moins important pour une production moins aléatoire. Toutefois, la faible surface de rizières aménagées s'explique par les facteurs limitants que sont l'investissement initial en travail (et souvent en argent pour louer des travailleurs) et les conditions du milieu, en particulier l'accès à l'eau indispensable. On peut malgré tout penser que la distribution des terres de forêt va constituer dans le futur une incitation supplémentaire à effectuer cet investissement.

Les habitants de Nam Ca, quant à eux, ont expérimenté l'introduction d'un premier cycle de riz au printemps 2000 avec l'aide des services agricoles du district qui leur ont vendu à bas prix des semences d'une nouvelle variété. Cette intensification de la production dans le village de Nam Ca s'explique par une extensification par expansion des surfac

Le projet PAM avait bien fourni des plants aux foyers du village de Khuoi Sap mais ceux-ci sont soit morts, soit ont été détruits par les buffles.

Une autre explication du développement des plantations à Na Hiu est la proximité de la route. Si le village n'est pas directement accessible par moyen de transport motorisé, il ne se trouve qu'à une vingtaine de minutes de marche et l'aménagement de ponts le long du chemin avec l'aide du service de sédentarisation du district rend le trajet encore plus facile.

Dans les autres villages, plus éloignés de la route et du marché, toute plantation industrielle est de fait beaucoup plus difficile. Les plantations restent ainsi de petite ampleur et sont situées soit dans le jardin de la maison avec les légumes, soit sur un ancien brûlis proche de l'habitation (moins de 10 minutes de marche) permettant ainsi une bonne surveillance.

Ainsi, la majorité des plantations destinées au marché se concentrent entre quelques mains, seuls six foyers sur l'ensemble des villages ayant des plantations de 100 pieds et plus. Quatre de ces foyers sont concentrés dans le village de Na Hiu avec des plantations pouvant atteindre 2400 pieds. Le village de Na Hiu est celui qui présente le meilleur accès au marché et a été la cible du programme de plantation PAM depuis 1995. Toutes les plantations dans les autres villages ont été développées sur des initiatives individuelles et sont généralement destinées à l'auto-consommation.

Ces plantations reflètent une distinction que l'on peut opérer au sein des foyers de notre zone d'étude. D'une part, des foyers qui possèdent des rizières irriguées permettant de couvrir plus ou moins leurs besoins qui se lancent dans le développement de plantations de manière que l'on peut qualifier d'opportuniste: ils profitent de l'offre d'un programme de développement tel que le projet PAM à Na Hiu ou investissent une partie de leur accumulation antérieure dans cette activité nouvelle (Nam Ca) sans vraiment savoir quel en sera le bénéfice puisque le marché est encore inexistant et que les plantations ne rentreront en activité que quelques années plus tard. Mais leur système de production est suffisamment stable pour qu'ils puissent se

lancer dans ces nouvelles activités de manière quelque peu spéculative sans courir de risques importants.

A l'opposé, certains foyers développent des plantations, souvent à petite échelle du fait du manque de moyens, en espérant pouvoir en tirer quelques années plus tard une source de revenu d'appoint, voire d'accumulation.

Ainsi, les foyers s'opposent dans leur relation aux plantations selon que celles-ci sont considérées comme une source de revenus potentiellement importants dans le futur, suivant un comportement de spéculation, ou bien sont développées à petite échelle par des foyers souvent en difficulté avec comme objectif d'obtenir un revenu d'appoint permettant d'acheter le riz manquant à la consommation familiale ou de couvrir les dépenses de la famille. Dans ce dernier cas, il s'agit essentiellement d'arbres fruitiers dont la production est vendue au sein du village ou écoulée sur le marché local, alors que les « plantations spéculatives » comprennent essentiellement anis et cannelle, susceptibles d'engendrer des revenus plus importants mais comportant également un risque non négligeable et requérant un écoulement des produits au-delà du marché local.

Ces plantations ne sont qu'une des solutions développées par les foyers pour faire face à la nouvelle situation créée par l'attribution individuelle des terres de forêt. Nous proposons maintenant d'examiner les autres stratégies observées.

De nouveaux types de migration

Un certain nombre de solutions alternatives sont développées par les habitants. Si la migration n'est plus possible vers les communes, districts et provinces environnantes, elle l'est toujours au sein du village. Ainsi, certains mouvements migratoires internes au village ont pu être observés à Khuoi Sap et Khuoi Nôc. Ils consistent généralement en la création d'un nouveau hameau par un groupe de foyers ou bien la migration vers une zone plus reculée mais présentant des caractéristiques particulières telles que des terres aménageables pour la riziculture irriguée, l'aménagement de mares pour la pisciculture, le rapprochement de la route permettant le développement de nouvelles

activités (commerce, moto-taxi) et un accès à l'école plus aisé pour les enfants.

Autre possibilité pour les foyers voulant se lancer dans la riziculture irriguée mais ne disposant pas de telles terres, l'achat de rizières à une autre famille. Ainsi, les quatre foyers du hameau de Coc Tong à Khuoi Sap ont acheté en 2000 des rizières de la commune voisine de Vu Loan. Les terres ont été rachetées à des familles Tay qui « partaient au Sud » du Vietnam.

Ces départs au sud ou plus précisément vers les Nouvelles Zones Economiques sont favorisés par le gouvernement pour développer les plantations industrielles (notamment café et caoutchouc) dans la région de Dak Lak au sud du pays. Ces nouvelles zones économiques exercent un certain attrait sur les populations des régions montagneuses du nord du pays. La propriété de la terre pour le développement de cultures commerciales qui seront écoulées sans problème sur le marché fait rêver nombre de foyers à un avenir meilleur. Certains d'entre eux ont ainsi tenté leur chance, une dizaine de foyers à Khuoi Sap et un à Nam Ca qui est d'ailleurs revenu après un an. Partir pour le sud implique également partir loin du groupe, de la famille vers un environnement souvent mal connu, si ce n'est au travers de connaissances ayant fait le pas et envoyant des nouvelles souvent très mitigées, n'ayant pas trouvé l'eldorado espéré. Ces retours, pas toujours très enthousiastes, tendent à tempérer les départs qui de plus nécessitent une accumulation préalable importante. Les foyers estiment ainsi qu'un départ vers les nouvelles zones économiques du sud nécessite au minimum 10 millions de dong. Une telle migration ne concerne que des foyers ayant pu accumuler de l'argent mais se trouvant en même temps dans une situation assez difficile pour les pousser à partir vers l'inconnu.

Là encore une distinction peut être opérée entre les foyers ayant pu accumuler dans le passé et qui se lancent dans une activité très risquée (la migration vers les nouvelles zones économiques) et les foyers en difficulté pour qui la migration à petite échelle (souvent interne au village) offre des opportunités d'accumulation mais de faible ampleur.

Une profusion d'innovations pour faire face à une situation de crise

L'intensification des bas-fonds rizières, le développement de plantation et les différents types de migration que nous venons de voir sont les réactions les plus visibles aux nouvelles conditions environnementales (la diminution du couvert boisé) et institutionnelles (la possession de droits d'usage et la protection de la forêt). La forêt qui a pu être une importante source d'accumulation dans la période post-collectiviste (voir par exemple [8]) ne peut plus être considérée comme telle et dans de nombreux cas de surcroît même plus à couvrir les besoins. En dehors des réponses que nous avons précédemment énoncées, on voit se développer une multitude d'innovations destinées à pallier le manque de riz éventuel et à accumuler, épargner. Il s'agit des plantations fruitières de faible ampleur précédemment citées, de la pisciculture et de l'élevage. Les élevages avicoles, porcin et bovin constituent généralement les trois étapes d'une accumulation croissante associée à des investissements de plus en plus importants.

4.4. « Bilan d'ensemble »: Les trajectoires d'évolution

Nous avons vu précédemment que la période actuelle caractérisée par la distribution de droits d'usages sur les terres de pente aux foyers agricoles est le théâtre de multiples transformations dans les systèmes de production. Afin de mieux comprendre comment celles-ci s'organisent, nous proposons de faire une première distinction entre les foyers possédant des rizières irriguées qui assurent la consommation familiale et ceux dont le système de production agricole est essentiellement basé sur l'essartage.

Pour les premiers, la distribution des terres de forêt et la politique de protection associée ne remettent pas véritablement en cause le système de production. L'essentiel de la consommation familiale est assuré par la production de riz irrigué, ce qui permet à ces foyers souvent installés de longue date, de réduire aisément leur pression sur les pentes. L'élevage porcin et la vente d'un éventuel surplus de riz permettent d'assurer les dépenses familiales et d'investir dans l'achat de buffles.

Pour accumuler d'avantage, les foyers de cette catégorie vont adopter des comportements opportunistes tels que la participation à des projets de plantation qui est caractérisée par une forte incertitude mais un risque faible. Les autres activités en voie de développement sont l'élevage bovin et les plantations sur initiative individuelle d'arbres "industriels" tels que la cannelle ou l'anis. Là encore, l'incertitude quant à l'accès au marché notamment en ce qui concerne les plantations est importante.

Pour les foyers ne possédant pas de rizières irriguées ou si celles-ci n'offrent pas une production suffisante pour la consommation familiale, l'attribution des terres de forêt et la protection de la ressource ont des effets beaucoup plus perturbateurs sur le système de production.

Du fait de la sédentarisation forcée de l'habitat, et en l'absence de changement du système de production, la continuation d'un système d'essartage conduirait à une destruction complète de la ressource avec une diminution rapide de la production et l'asphyxie du système dans son ensemble. Les premiers signes de tels problèmes ont déjà fait leur apparition, et ces systèmes de production sont contraints de se transformer. Il est encore difficile de dire vers quelle direction exactement ils s'orientent du fait de la multiplication des initiatives individuelles qui semblent être menées sous forme d'essai-erreur et sont caractéristiques d'une période de crise, de réajustement.

Les différentes réponses à cette situation développées par les foyers agricoles cherchent à fournir une source d'accumulation au travers du marché. Cette accumulation se fait graduellement avec des investissements au départ faible puis de plus en plus importants. Les principaux investissements concernent les plantations fruitières de faible ampleur, ainsi que l'élevage avicole, piscicole, porcin et enfin bovin.

L'accumulation n'est pas considérée comme une fin en soi mais a pour objectif l'investissement dans des solutions alternatives souvent coûteuses. Il en est ainsi de l'aménagement de rizières irriguées qui demande une force de travail importante souvent louée. Mais le facteur le plus limitant pour l'accès à des terres irrigables reste leur disponibilité: la présence d'une

source d'eau à proximité pour l'aménagement et l'offre de terres pour l'achat. L'accès à ces terres reste pourtant l'objectif à long terme de la plupart des foyers, la riziculture irriguée étant associée à la sécurité (des rendements beaucoup plus stables que sur les essarts) et à un travail moins pénible que l'essartage à partir du moment où la vieille forêt a disparu (ou n'est plus accessible). Du fait notamment des problèmes de disponibilité, cet objectif souvent ne pourra être réalisé, ce qui pourra pousser certaines familles à migrer vers les nouvelles zones économiques, solution demandant également un capital, mais cette fois risquée avec une forte incertitude.

Conclusion

L'étude menée dans ces quatre villages nous montre un ensemble de réactions différentes à la distribution aux individus de droits d'usage sur la forêt. On retrouve la distinction entre les riziculteurs et les essarteurs [7], les premiers pouvant se reporter facilement sur les rizières irriguées qui constituaient déjà la base de leur système de production, celui-ci n'étant pas compromis, tandis que pour les essarteurs, la politique de distribution des terres de forêt remet fondamentalement en cause leur système de production reposant principalement sur cette même forêt. La situation de crise à laquelle sont confrontés les essarteurs a pour conséquence une multiplication de réponses de la part de ces derniers: nouveaux types de migration, achat de terres irriguées, développement d'activités orientées vers le marché (plantations, élevage), etc. Ces réactions reflètent un processus de recherche, de la part des foyers, d'un système de production mieux adapté aux conditions nouvellement créées par la distribution des terres de forêt et la politique de protection des ressources forestières. Cette recherche peut toutefois s'avérer longue et difficile en termes économiques et parfois se faire aux dépens de la ressource. Dès lors, les activités de développement devraient se concentrer sur l'accompagnement de ce processus, non seulement au travers de l'introduction d'innovations techniques et de nouvelles activités, mais aussi via l'accompagnement du changement organisationnel car au-delà du système de production, c'est l'ensemble des règles sociales qui est remis en cause par

ce nouvel environnement institutionnel. Illustrons ces propos par un exemple : comme nous l'avons montré, il ne suffit pas de donner aux foyers des plants de cultures pérennes pour introduire la sylviculture dans le système de production, mais il faut accompagner l'organisation de la production arboricole au travers de l'accès au marché aussi bien que par le développement de nouvelles règles au sein du village, voire entre les villages empêchant par exemple bovins et bubalins de détruire ces plans.

Lodituation i

Annexes*Annexe 1*

**DEMANDE DE TERRE FORESTIERE POUR LA GESTION ET
L'UTILISATION**

A l'attention du comité populaire du district:

Je soussigné Age: Ethnie:

Adresse:

Nombre de personnes dans la famille: Main d'oeuvre principale:

Main d'oeuvre supplémentaire:

demande à recevoir de la terre forestière dans un but de production comme suit:

1. Jachère, colline rasée pour la plantation de la forêt

- Superficie:

- Localisation (identification précise avec les noms locaux):
.....
.....

- Quelles plantes seront cultivées ?
.....
.....

2. Terre de forêt (y compris la forêt naturelle, la forêt plantée par la famille)

- Superficie:

- Localisation:

- Classification de la forêt:

- Objectif d'utilisation:

Après avoir reçu la terre, je m'engage à :

1. Respecter la loi foncière, le code de protection et de développement de la forêt, et les règlements des autorités locales.

2. Suivre les apports techniques des services concernés sur la plantation et l'exploitation de la forêt.

3. Mobiliser des fonds propres, emprunter de l'argent ou recevoir des supports financiers pour la plantation des arbres, la gestion et la protection de la forêt attribuée.

4. Respecter les limites des parcelles, la propriété légale d'autres foyers

Fait le

Comité populaire de la commune Chef de la famille
(Signature et tampon)

Annexe 2

**ENGAGEMENT DE RESPECT DU CODE DE PROTECTION
ET DE DEVELOPPEMENT DE LA FORET**

**A l'attention du Comité populaire de la commune.....
du Service forestier du district.....**

Après avoir pris connaissance du code de protection et de développement de la forêt
Aujourd'hui, le 199...

Je, soussigné Age: ..., chef de la famille

Profession:

Adresse: (quartier, hameau, village)

Commune:

Je, au nom de ma famille, m'engage à bien respecter le code de protection et de développement de la forêt. Nous respectons les points ci-dessous:

1. Utilisation efficace de la terre forestière allouée, respecter les limites des parcelles, pas de violation de la terre forestière d'autres foyers, d'autres organisations et de l'Etat.
2. Pas d'aménagement illégal de brûlis
3. Pas de feu dans la forêt pour limiter les risques d'incendie, réalisation des mesures de prévention et de traitement de l'incendie.
4. Pas d'exploitation, de commerce, de stockage, de transport illégaux de produits forestiers. Pas de complicité avec des gens qui violent le code de protection et de développement de la forêt.
5. Respect des politiques, des règlements forestiers de gestion et de protection de la forêt de l'Etat et des localités selon des renseignements des services forestiers et des autorités locales.

Faire une propagande aux autres personnes du village pour le respect des articles ci-dessus.

Si je, ou ma famille, viole l'engagement présent, nous en serons responsables devant la loi.

Cet engagement est préparé en 3 exemplaires, 1 pour la famille, 1 pour le comité populaire de la commune, 1 pour le service forestier (pour la surveillance de la réalisation)

Comité populaire de la commune Chef de la famille
(Signature et tampon)

Annexe 3

Na Ri le 23 juin 1999

**Projet du règlement de gestion, de protection et de développement
de la forêt dans la communauté villageoise**

Le processus de mise en place de l'instruction N° 56/1999/TT/BNN-KL datée du 30 mars 1999 du ministère de l'Agriculture et du Développement rural concernant l'établissement du règlement de protection et de développement de la forêt dans la communauté villageoise n'est pas encore réalisé car les communes et les employés du service forestier rencontrent des problèmes dans sa réalisation.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette instruction en juin et en juillet, le service forestier de Na Ri se permet de donner des suggestions sur le contenu du règlement de protection et de développement de la forêt dans la communauté villageoise. Les cadres des communes, les chefs des villages et les forestiers peuvent ainsi les consulter pour construire le règlement pour chaque village avant de le présenter à la réunion du village.

Voici les suggestions

Règlement de protection et de développement de la forêt

Village: ...

Commune: ...

District: ...

Province: ...

"La forêt est d'or. Si on sait la protéger et la développer, elle sera très précieuse."
(Ho Chi Minh)

I- Généralités du village

- Main d'œuvre - population: il est souhaitable de préciser le nombre de foyers, le nombre d'habitants, le nombre de travailleurs adultes, de travailleurs supplémentaires, la composition ethnique (Tay, Nung, Kinh, Dao ... %).

- Conditions naturelles: la superficie totale de la terre forestière dont la surface de la forêt, de la forêt de protection, de la forêt sur la montagne karstique, et la superficie agricole du village.

- Niveau de connaissance: présenter sommairement le niveau de connaissance des habitants et leur connaissance de la loi.

- Plan économique: mentionner le nombre de familles riches, pauvres et moyennes du village.

- Réalisation de la politique de l'attribution de la terre et de la forêt: la superficie totale de la forêt déjà allouée (en ha)/nombre de foyers, la surface de la forêt commune du village, surface réservée à l'élevage, au cimetière, le nombre des foyers qui n'ont pas reçu de forêt.

II- Nécessité de la rédaction du règlement de gestion, de protection et de développement de la forêt

"La forêt est une ressource précieuse du pays, elle peut se régénérer et représente une composante importante de l'écologie et une grande valeur dans l'économie nationale. Elle se rattache à la vie et à la vitalité du peuple" (extrait de la loi).

La conséquence de la déforestation est la perte de l'équilibre écologique. Cela entraîne des inondations, des sécheresses, une augmentation de la température, etc. qui exercent de mauvaises influences sur la vie humaine sur la Globe.

C'est pourquoi, il est vital de gérer, de protéger les forêts existantes et d'en accroître la surface par la plantation et la protection de la forêt en régénération.

La protection de la forêt représente la responsabilité de tout le peuple, de toutes les communautés sociales.

III- Règlements concrets des villages pour protéger et développer la forêt

(les classer selon l'ordre d'importance en fonction des conditions de chaque village)

* Ouverture des brûlis (y compris brûlis de riz, de maïs, de manioc, de cotonnier, d'indigo, d'autres cultures etc.)

Les habitants du village ne doivent pas de leur propre volonté couper, brûler la forêt pour aménager des brûlis sur la terre de leur famille et sur la terre d'autrui. Il est seulement admissible de pratiquer le système agroforestier en fonction des conditions de terrain précises et il faut pratiquer une culture intensive, un assolement et une culture contre-plantée. Il faut d'abord en faire la demande au village, à la commune et aux services forestiers et il faut respecter les techniques des cultures de pente, les techniques de brûlis...

* En ce qui concerne les forêts collectives du village, tous les gens doivent les gérer, les protéger. Si quelqu'un a besoin de bois pour construire sa maison, une étable etc., il lui faut faire une demande au village, à la commune avant d'en couper. Toutes les actions de violation seront condamnées.

* Les foyers qui ont reçu des jachères doivent mobiliser toutes les ressources possibles pour "reverdir les collines rasées" en pratiquant le modèle agroforestier. S'il s'agit de forêts, il faut les protéger et les enrichir. Il est interdit de déforester pour replanter.

* Quant aux forêts en amont des rivières qui servent à irriguer des rizières, elles doivent être bien gérées (voire même en interdire l'accès) sans distinguer la propriété. Plus précisément, ce sont les forêts en amont suivantes: ... (citer le nom des forêts en amont du village)

* L'exploitation, le commerce, le transport ... des bois et d'autres produits forestiers sont réalisés en respectant les actes juridiques de l'Etat. Quant aux autres produits tels que pancoviers, amome, olives de Chine, caramboles, plantes médicinales ..., on peut les exploiter sur sa propre terre de forêt. Il est défendu de voler, de se disputer pour des produits forestiers entre les familles du village, entre les villages dans la commune et entre les communes.

* Il est interdit de fabriquer et d'utiliser des pièges, des armes pour la chasse des animaux sauvages particulièrement les animaux précieux selon l'arrêté 18/CP. La fabrication, l'utilisation des pièges, des armes dans le but de chasser des animaux, et le commerce de ces animaux seront enregistrés et condamnés par la loi.

* Il est interdit de laisser les buffles, les bœufs, les chevaux (même les volailles) dans la forêt plantée, la forêt protégée. Toutes les violations seront enregistrées et condamnées selon la loi.

* Une famille quelconque qui cause un incendie sur sa forêt sera responsable de son imprudence devant les autorités selon la loi en vigueur. Il est interdit d'utiliser du feu sans soin dans la forêt. Toutes les actions source d'incendie de la forêt seront enregistrées et condamnées.

* Il faut dénoncer le plus tôt possible les violations des gens venus d'autres villages, d'autres communes aux responsables.

* Tous les membres du village doivent s'entraider dans l'action de gérer, de protéger et de développer la forêt, et dans le développement de l'économie forestière. Toutes les violations de la forêt d'autrui doivent être dédommagées selon le règlement de la loi.

* Si une famille a besoin de produits qu'elle n'a pas, il lui faut les demander, les acheter ou les emprunter à d'autres familles. Il est important de mener une exploitation raisonnable pour que la forêt puisse bien se développer, servant à la vie de l'homme.

* Afin de bien gérer et développer la forêt, chaque village élit un groupe de gestion et de protection de la forêt comprenant:

- 1): chef du village, chef du groupe
- 2): cadre de la commune habitant dans ce village, membre
- 3): secrétaire du PCV du village, chef ou sous-chef du groupe (en fonction de la situation de chaque village)
- 4) et 5): individus volontaires et aptes au travail forestier

(Ce groupe se compose d'au moins 5 membres)

- La fonction, la responsabilité des membres de ce groupe sont exécutées selon le code de protection et de développement de la forêt et les autres actes juridiques de l'Etat. Par exemple: ils font la propagande aux habitants pour le respect du code de protection et de développement de la forêt, organisent des patrouilles pour protéger la ressource forestière.

A la découverte des violations, ils dressent un procès-verbal et en informent les responsables supérieurs. Ils concilient également les violations et les conflits dans le village etc.

- Ce groupe n'est pas financé par l'Etat mais par les contributions des habitants qui sont fixées par eux-mêmes. Cependant, il vaut mieux se baser sur la surface: 500 VND/mois/ha par exemple. La réglementation de la contribution doit être précisée dans un acte officiel. Il faut aussi déclarer les recettes, les dépenses dans des réunions de bilan des activités de gestion et de protection de la forêt du village. (On peut organiser la cotisation tous les 6 mois)

* Toutes les violations du code de protection et de développement de la forêt, de l'arrêté 77CP, de l'arrêté 18CP et d'autres arrêtés qui ne sont pas mentionnés ici seront condamnées par la loi.

(Le village ne rédige que des articles adaptés à ses conditions. Exemple: il n'est pas nécessaire de mettre la clause de protection de la forêt de montagne karstique s'il n'y en a pas dans le village mais si quelqu'un de ce village découpe des arbres dans la forêt de montagne calcaire d'un autre village, d'une autre commune, il sera quand même accusé par la loi)

* Il faut que tout le monde se rende compte de sa responsabilité, il faut dénoncer toutes les violations d'autrui aux responsables

* Tout pour un peuple riche, un pays puissant, une société égale et civilisée, la prospérité du pays, le bonheur de toutes les familles, il est demandé à tous les habitants du village de s'unir, de s'entraider et de respecter tous les articles du règlement présent.

* Ce règlement a été adopté le ... 1999, il entre en vigueur à partir du jour d'approbation.

Au nom du village
(Signature)

Au nom de la commune
(Signature et tampon)

(1 exemplaire pour le village, 1 pour la commune, 1 pour le poste forestier, 1 pour le service forestier avec le procès-verbal de la réunion du village)